

Conseil de l'UFR
Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines

Séance du 14 janvier 2021

Compte rendu n°69

Etaient présents :

COLLEGE A
M. Lionel DANY
M. Pascal GANDOULPHE (jusqu'à 10 heures)
M. Pierre-Yves GILLES
Mme Sibylle KRIEDEL
M. Guy LE THIEC
Mme Sophie SAFFI
Mme Sylvie WHARTON
COLLEGE B
M. Mathieu BRUNET
Mme Sandrine CADDEO
Mme Béatrice CHARLET MESDJIAN
Mme Corine EYRAUD
Mme Alice FABRE
M. Médéric GASQUET-CYRUS
Mme Sophie NEZRI-DUFOUR
Mme Mireille NYS
Mme Isabelle PERNIN
COLLEGE IATSS
Mme Françoise DESRUES
Mme Sandrine GRANGE
Mme Hélène HERBRETEAU

Mme Nathalie JUVENAL
Mme Carole VITALI
COLLEGE USAGERS
PERSONNALITES EXTERIEURES
Mme Odile MIRIBEL
M. Pierre Daniel CASANOVA
INVITES PERMANENTS
Mme Mathilde THOREL
Mme Isabelle RENAUDET
Mme Stéphanie HUGUET
CHARGES DE MISSION
M. Guy LAMBERT
M. Philippe VITALE
Mme Valérie GONTERO-LAUZE
Mme Cécile BIANCHI

Etaiet représentés :

Mme Isabelle PARIENTE-BUTTERLIN	ayant donné procuration à	Mme Béatrice CHARLET
M. Pascal GANDOULPHE	ayant donné procuration à	Mme Sophie NEZRI-DUFOUR (à partir de 10H)
Mme Sylvie REQUEMORA-GROS	ayant donné procuration à	Mme Sophie NEZRI-DUFOUR
M. Gilles TEULIE	ayant donné procuration à	M. Pierre-Yves GILLES
M. Fabrice PELLERIN	ayant donné procuration à	M. Guy LE THIEC
Mme Florence BULTEAU-RAMBAUD	ayant donné procuration à	Mme Sylvie WHARTON
Mme Aurélie BIANCARELLI-LOPES	ayant donné procuration à	Mme Sylvie WHARTON
M. Stéphanie SALVETAT	ayant donné procuration à	Mme Françoise DESRUES

Le quorum est fixé à 30 membres

Mme Wharton, administratrice provisoire de l'UFR ALLSH et présidente du conseil de l'UFR ALLSH ouvre la séance à 9H00 et présente l'ordre du jour :

1. Approbation de comptes-rendus de séances de conseils des 18/09/20 et 15/10/20 - Délibération
2. Tarification Formation Continue 2021/22 - Délibération
3. Fonds d'Intervention Pédagogique (FIP) - Délibération
4. Convention Mohamed VI - Délibération
5. Informations de l'administratrice provisoire

Avant de commencer la séance, **Mme Wharton** souhaite une bonne année à tous les membres du conseil et formule le vœu que celle-ci soit meilleure que la précédente, notamment sur le plan académique.

Mme Huguet annonce également le départ au 1^{er} janvier de Anne Lenglin, assistante de la vie institutionnelle de l'UFR, qui a obtenu sa mobilité à la Direction des Relations Internationales et salue son implication professionnelle, ainsi que l'excellence de son travail notamment dans la préparation et l'organisation des conseils d'UFR.

Mme Saffi aimerait que soit ajouté, dans les questions diverses, un point sur les habilitations diverses du CNU et l'inscription sur la liste de qualification aux fonctions de professeurs des universités. Ce point pourrait ainsi aboutir à une motion du conseil. Ce rajout de point avait été demandé dans les délais par mail.

M. Le Thiec souhaiterait que le point 5 « informations » soit explicité car une demande d'ajout sur la certification en langues avait été faite par la liste « Cohésion » lors du dernier bureau. Il salue également le travail de Anne Lenglin dans l'UFR et notamment la qualité rédactionnelle de ses comptes rendus.

Mme Wharton détaille alors ce point qui sera consacré aux thématiques suivantes :
- « Prime COVID »

- Elections au conseil d'UFR et aux comités des études et de la recherche
- Organisation et déroulement des examens du premier semestre
- Reprise des cours en présentiel
- Calendrier des salons étudiants et journées portes ouvertes
- Certification en langues

1. Approbation de compte-rendu de séances de conseil (délibération)

Présentation : Mme Stéphanie Huquet

Deux comptes-rendus sont présentés lors de cette séance : celui du 18 septembre 2020 ainsi que celui du 15 octobre 2020.

Mme Huquet espère que les membres du conseil ont eu le temps de prendre connaissance de ces documents malgré leur envoi tardif dont elle se dit désolée. Les autres envois suivront prochainement.

Les membres du conseil n'ont pas de remarque sur le compte-rendu du 18 septembre 2020 qui est alors mis au vote :

- o **Vote : 27 pour, 3 abstentions**

Les membres du conseil passent alors à l'examen du document du 15 octobre.

Concernant le point 6 et notamment la suggestion de M. Le Thiec au sujet de la prise de température frontale des étudiants au moment des examens, ce dernier souhaite que la réponse qu'il avait apportée à Sylvie Wharton, selon laquelle il n'entendait pas se substituer à la commission hygiène et sécurité quant à la prise de décision relative à la mesure prophylactique la plus adéquate, figure dans le compte-rendu.

- o **Vote : 27 pour, 3 abstentions**

2. Tarification Formation continue 2021/2022 (délibération)

Présentation : Mme Mathilde Thorel

Mme Thorel rappelle d'abord les éléments de contexte.

Un important travail de remise à plat des tarifs de la formation continue a été effectué depuis la rentrée par Guy Lambert et Françoise Desrues qu'elle tient à remercier.

En application des dispositions de la circulaire Bonnafous du 20 février 2014, la tarification de la formation continue doit se justifier par des aménagements spécifiques qui peuvent être multiples (modules spécifiques, suivi et conseil aux stagiaires, aménagements d'emploi du temps, équipements particuliers). Les tarifs de la formation continue doivent être votés dans le respect de fourchettes tarifaires. Celles-ci ont été arrêtées en conseil d'UFR et ensuite à la CFVU du 5 novembre 2020.

Au sein de l'UFR ALLSH, seules trois formations sont spécifiques à la formation continue. Toutes les autres sont mixtes et accueillent simultanément du public en formation initiale et en formation continue.

Jusqu'à l'année dernière, la tarification était globalisée par formation.

Au volume horaire de la formation s'ajoutait un autre volume de 240 heures au titre des aménagements spécifiques. Six modules non obligatoires étaient prévus.

Des difficultés ont été constatées en pratique, car ces modules de 240 heures se sont avérés trop lourds pour les stagiaires qui, au final, n'ont pas choisi de les suivre.

Une enquête réalisée auprès des stagiaires de la formation continue en décembre a démontré que ces modules n'étaient pas adaptés à leurs besoins. Seul un module sur les six a été effectivement suivi et par un très petit nombre.

Cette situation amène des problèmes de facturation en raison du décalage entre, d'une part, ce qui figure dans le devis communiqué au stagiaire et le contrat de formation qui font état de cette majoration de 240 heures et, d'autre part, la pratique qui correspond à ce que suit effectivement le stagiaire et qui, au final, fait l'objet d'une facturation. La facturation ne peut donc pas correspondre aux documents contractuels.

Une réflexion et un travail ont été engagés avec les équipes de formation et le comité des études sur la nature de ces aménagements spécifiques.

Ce travail a nécessité des relectures et des simulations, ce qui explique la transmission tardive de ces tarifs.

Le vote d'aujourd'hui porte sur le tableau des tarifs adressés.

La proposition faite par l'administration provisoire s'articule autour de trois principes :

- **(1°) Le volume de chaque formation va être majoré de 80 heures au titre des aménagements spécifiques au lieu de 240 heures.**

Le principe de la tarification qui est proposé est conforme au cadre réglementaire qui a été exposé.

L'objectif de cette modification est de mettre fin à la discordance entre le devis initial et le réel, qui entraîne des incohérences au moment de la facturation.

Cette tarification révisée permettra de remédier aux problèmes posés et d'afficher des tarifs formation continue plus conformes à la réalité, tout en honorant les dispositions prévues par la circulaire Bonnafous.

- **(2°) Le coût de formation sera calculé selon un tarif horaire homogène appliqué au volume horaire étudiant de la formation**

Auparavant, le tarif horaire était différent selon le type de formation.

La proposition consiste donc à modifier le mode de calcul et à fixer le niveau de ce tarif horaire.

- **(3°) Pour le master, le tarif horaire proposé est de 14,50 euros** car au-delà de 15 euros, la formation n'est plus prise en charge par Pôle Emploi. **En licence, le tarif horaire proposé est de 12 euros.**

Ces tarifs sont compris dans les fourchettes fixées par la politique tarifaire votée en CFVU (de 4 à 16 euros pour la licence, de 4,5 à 26 euros pour le master).

L'objectif de cette homogénéisation du taux est de mieux ajuster la tarification et de maintenir un niveau analogue de nos tarifications par rapport à ce qui était en vigueur.

M. Le Thiec souhaite savoir si nous devons répondre à une contrainte calendaire sur cette question et si un quelconque délai nous impose de traiter ce sujet en urgence.

Mme Thorel précise que ces tarifs doivent remonter au SFPC le 15 janvier en vue d'un passage ensuite devant les instances de l'établissement, en CFVU et CA.

M. Gilles souhaite savoir ce qui motive cette réduction horaire des modules complémentaires et ce passage de 240 h à 80h.

Ces modules avaient, en effet, un objectif d'accompagnement et de conseil des stagiaires.

Il aimerait savoir comment cela se passe dans les autres composantes.

Une réflexion de fond lui semble devoir être engagée sur ces modules.

Mme Thorel précise que cette réflexion est déjà en cours et qu'il s'agit de modules qui ne sont pas à choix.

Elle rappelle que seul un module, celui de la recherche documentaire, avait pu ouvrir sur les six prévus dans l'offre antérieure.

Une réflexion de fond est donc en train d'être menée sur ces modules et sur les aménagements spécifiques qui peuvent être des modalités d'accueil, d'emplois du temps et pas seulement de l'enseignement.

Il s'avère nécessaire de réduire ce volume horaire et de proposer des aménagements réels à destination des stagiaires de la formation continue.

La réflexion s'articule autour de la proposition de modules à choix et d'autres types d'aménagement possibles.

M. Gilles souhaiterait savoir pourquoi ce volume a été fixé à 80 heures et ce qu'il en est des autres composantes. S'agit-il d'une demande d'harmonisation du SFPC ?

Mme Wharton précise que grâce à la réflexion de fond qui a, enfin, été engagée depuis le mois de septembre sur le sujet de la tarification, il est apparu clairement qu'il n'était plus possible de continuer avec un volume horaire de 320 heures ou 240 heures.

Elle indique également qu'il était temps que cette réflexion soit engagée au vu des plaintes d'organismes financiers qui ne comprenaient pas pourquoi 240 heures supplémentaires apparaissaient dans le volume de formation alors même qu'en réalité les stagiaires suivaient exactement le même volume horaire que la formation initiale.

Elle rappelle qu'une enquête a été réalisée auprès des stagiaires de la formation continue.

Mme Eyraud développe les propos de Mme Wharton et explique que l'objectif de cette proposition est de partir sur une base réelle et de se mettre en conformité avec la réglementation. Les 80 heures représentent un objectif réaliste. Les stagiaires auront vraiment ces 80 heures dans la formation.

Elle précise également que cela aurait dû être fait depuis des années.

M. Le Thiec s'étonne que le Conseil d'UFR n'ait pas été informé en amont de l'enquête qui a été réalisée auprès des stagiaires de la formation continue par l'administration provisoire sur le suivi actuel des modules et qu'il soit saisi si tard de cette question de fond.

Il souhaiterait connaître les raisons de cette discordance avec les 240 heures. Le problème vient-il des équipes de formation ? Quels sont les secteurs disciplinaires concernés ?

Il se demande enfin si le mandat d'une administration provisoire permet le pilotage de cette refonte.

Mme Wharton répond qu'il serait souhaitable de rester collégialement constructifs. Elle précise avoir été saisie en septembre de problèmes majeurs concernant la formation continue, notamment sur les contrats de formation et regrette que le travail n'ait pas été réalisé avant. Le fait de découvrir que des UE étaient proposées à des stagiaires de la formation continue sans qu'elles soient réellement suivies n'a pas été une bonne surprise pour l'administration provisoire.

Elle rappelle que celle-ci travaille dans l'intérêt collectif et qu'aucune décision n'a été prise.

Le conseil d'UFR n'est mis devant aucun fait accompli. Il s'agit du calendrier normal de tarification de la formation continue qui a lieu chaque année.

Mme Thorel précise que ce travail a été lancé auprès des équipes de formation qui sont impliquées dans cette question.

Mme Desrues apporte une précision sur le calendrier et sur la nécessité de voter les tarifs suffisamment tôt compte tenu du fait que les devis concernent essentiellement des demandeurs d'emplois et des salariés. Ils sont donc faits très tôt dans l'année, souvent dès le mois de février. Le public de la formation continue se renseigne, dès à présent, sur nos formations et le bureau de la formation continue va être très prochainement amené à élaborer des devis. Par ailleurs, les enquêtes en formation continue sont obligatoires dans le cadre de la certification qualité. Elles ont lieu pendant et à la sortie de la formation. Enfin, il est urgent de régler ce problème de volume horaire qui déstabilise et met en difficulté non seulement le stagiaire mais aussi le bureau de la formation continue.

Mme Wharton précise également que tout a été fait de manière transparente et que le compte-rendu de cette enquête pourra être diffusé. Elle indique qu'il ne s'agit pas d'une refonte de la formation continue mais du vote de la tarification qui a lieu tous les ans.

Le constat qui a été fait est que les modules ne sont pas choisis par les stagiaires. Plusieurs explications peuvent être données mais il faut éviter les polémiques stériles qui ne font pas avancer les choses.

La situation dans laquelle l'UFR se trouvait la mettait hors la loi.

Mme Thorel complète les propos de Mme Wharton et insiste sur les dysfonctionnements constatés fin août. Ces six modules n'étaient pas mis en œuvre du fait de leur caractère irréaliste. Il s'agit de coquilles vides.

M. Le Thiec souhaite savoir si les équipes s'expliquent sur le fait qu'elles n'ont pas pu assurer ces heures.

Madame Desrues précise que ces modules ne sont pas obligatoires et que, par conséquent, les stagiaires ne souhaitaient pas les suivre. Elle rappelle également que depuis la rentrée 2019-2020, suite à la réforme de 2018, les circuits et les contrôles en matière de formation continue ont changé et sont devenus plus compliqués et plus stricts.

Mme Wharton détaille les trois questions qui vont être soumises

1) Ajout d'une tarification horaire réelle de 80 heures au lieu de 240 heures actuellement facturées. Elle insiste sur le fait que ce passage à 80 heures ne va pas baisser le niveau des recettes de l'UFR car il n'aura pas d'effet sur le nombre d'inscriptions effectives. Il s'agit juste d'indiquer un nombre d'heures plus réaliste.

Il s'agira d'UE transversales mais le contenu n'est pas encore arrêté. Le travail est en cours avec les équipes de formation et les enseignants.

La volonté est de travailler au plus près des besoins pédagogiques et de proposer des UE en lien avec le diplôme concerné.

Il ne sera pas imposé d'UE sans ce lien.

Ce travail a été initié et devra se poursuivre quelle que soit l'équipe élue.

1^{er} point

- **Vote : 23 pour, 7 abstentions**

2) Application d'un tarif horaire homogène au volume horaire étudiant de la formation

Mme Thorel précise que ces aménagements seront inscrits dans le programme de la formation et dans la convention signée. A la différence d'auparavant, les stagiaires devront les suivre et ces 80 heures seront donc assurées.

2^{eme} point :

- **Vote : 23 pour, 7 abstentions**

3) Fixation du niveau du tarif horaire :

Le montant horaire proposé et voté en comité des études est de 12 euros de l'heure en licence et 14,5 euros de l'heure en master.

Mme Thorel précise que le tarif appliqué aux licences a pour effet d'augmenter le tarif par rapport à ce qu'il était auparavant car ce taux se situe dans la fourchette haute. Une simulation a également été faite sur 11 euros et une discussion est donc possible sur cette proposition.

3^{eme} point :

- Licence 12 euros

- **Vote : 23 pour, 7 abstentions**

- Master : 14,5 euros

- **Vote : 23 pour, 7 abstentions**

3. Fonds d'INTERVENTION PEDAGOGIQUE (délibération)

Présentation : Mme Mathilde Thorel

La campagne pour les subventions et appels à projet 2021 pour le fonds d'intervention pédagogique a donné lieu à la présentation de deux dossiers de candidatures pour ALLSH. L'an dernier, quatre projets avaient été déposés dont les deux aujourd'hui présentés et qui ont été remaniés.

Mme Thorel souligne le travail important réalisé par les équipes et porteurs de projet. Ces dossiers ont été soumis préalablement au comité des études. Ce dernier a demandé une navette avec les porteurs de projets avant leur examen en conseil d'UFR. Il a donc fallu attendre leur retour avant d'envoyer les dossiers aux membres du conseil.

Le premier projet est porté par le département d'Etudes germaniques (Nicole Colin et Catherine Teissier) Il s'agit d'une école d'été propédeutique interculturelle et interdisciplinaire qui s'intitule « Regards croisés franco-allemands en Provence ».

Dans cette campagne, un certain nombre de critères principaux sont mis en avant tels que le nombre d'étudiants concernés, les possibilités de pérennisation de l'action, l'implication de l'équipe pédagogique.

A ces critères principaux s'ajoutent les critères secondaires suivants : transversalité, diffusion, innovation, variété des financements

Le projet « Regards croisés franco-allemands en Provence » comprend plusieurs points forts.

Il s'adresse principalement aux étudiants de première année des formations en allemand en LLCER et LEA, aux étudiants internationaux et surtout aux élèves de l'enseignement secondaire et particulièrement de terminale qui représentent potentiellement des futurs étudiants de licence.

Ce lien avec l'enseignement secondaire ainsi que l'implication du Département d'études germaniques atteste de la pérennisation de ce projet.

Cette école d'été s'est tenue en 2019 avec des financements autonomes. Elle n'a pu se tenir l'an dernier compte tenu du contexte sanitaire.

Le projet est présenté cette année avec une demande de participation du FIP à hauteur de 4837 euros. La sollicitation financière à l'égard de l'UFR ALLSH est évaluée à 1176 euros.

Le deuxième projet, porté par le département de Psychologie cognitive (Brice Isableu et Raphael Mizzi) s'intitule « Remédiation cognitive et ergonomique des interactions sociales, affectives et sensori-motrices par la réalité virtuelle et augmentée ».

Deux parcours du master psychologie sont concernés, le parcours type « Ergonomie » et le parcours type « Psychologie et neuropsychologie des perturbations cognitives ».

Il s'agit de cibler sur de l'investissement afin de pouvoir financer l'acquisition de casques de réalité virtuelle et de financer le développement de scénarios virtuels par la société *Vertigo*, prestataire extérieur.

L'intérêt est de proposer un projet sur la mise en situation professionnelle afin de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants du master.

C'est un projet très ample visant à l'accroissement de collaborations avec d'autres composantes.

Les perspectives de développement et de pérennisation sont importantes.

On note également le caractère innovant de ce projet, tant du point de vue pédagogique que matériel, ainsi que la recherche de cofinancement au niveau du montage financier.

35000 euros sont demandés au titre du FIP.

Pour ALLSH, la contribution s'élèverait à 12 000 euros.

Les deux dossiers ont été évalués très favorablement par le comité des études.

Un classement étant demandé, il a mis en tête le projet d'école d'été « Regards croisés franco-allemands en Provence » et le projet du département de Psychologie cognitive en deuxième position.

M. Gasquet Cyrus souhaite attirer l'attention des membres du conseil d'UFR sur le projet relatif à la réalité virtuelle. Ses remarques ne portent pas sur le dossier en lui-même, mais sur le fait qu'il traite d'un thème qui, avec celui de l'intelligence artificielle, est fondamental. Il manque une réflexion croisée sur ces questions cruciales de société et de recherche qui sont en lien avec des problèmes éthiques. Des discussions devraient être lancées dans nos instances sur ces sujets.

Mme Eyraud soulève un point sur le coût du projet FIP du département de Psychologie cognitive.

Une participation à hauteur de 12 000 euros est attendue de la part de l'UFR ALLSH. Si l'UFR donne un avis favorable et que le projet est retenu, elle devra verser cette somme.

Or, dans les demandes de budget prévisionnel de ce département, ce projet est classé en neuvième position.

Le montant de 12 000 euros représentant plus de la moitié du montant de la demande globale pour le département, il est difficile de s'engager à accepter ce projet tant que les budgets prévisionnels des départements n'ont pas été analysés.

Mme Wharton souhaite revenir sur l'intervention de **M. Gasquet Cyrus** qui lui semble très importante sur le plan de nos directions de réflexions scientifiques et à laquelle elle souscrit totalement.

En ce qui concerne le deuxième projet, **Mme Eyraud** pense qu'il est important de trouver une formule permettant de voter sur la participation de l'UFR à hauteur de 12 000 euros sous réserve des décisions prises en matière de budget prévisionnel des départements.

Mme Wharton est d'accord avec les propos de Corine Eyraud et souhaiterait savoir s'il serait d'ores et déjà possible de proposer un montant inférieur.

Mme Eyraud répond par la négative dans la mesure où ce projet est classé neuvième et que des milliers d'euros sont positionnés avant eux. On ne peut donc s'engager dès à présent sur un montant.

Madame Wharton soumet au vote le classement du comité des études qui positionne en première place le projet « Regards croisés franco-allemands en Provence » et en second le projet du département de Psychologie cognitive avec la réserve suivante : « sous réserve des décisions en matière de budgets prévisionnels des départements quant au montant de la contribution de la composante. »

- **Vote : unanimité**

4. CONVENTION MOHAMED VI (délibération)

Présentation : Sylvie Wharton

Il s'agit d'une nouvelle convention portée par Mauve Carbonell au titre du parcours 3 « Coopération euro-méditerranéenne » du Master d'Etudes Européennes et Internationales, avec l'Université Mohamed VI qui est une institution privée.

Cette convention a été adoptée par le département d'histoire.

Elle a essentiellement pour objet la mobilité des étudiants du master.

La validation de cette convention par le département a été difficile à obtenir, compte tenu du fait que l'identification du département compétent pour l'examiner a été longue.

M.le Thiec précise que si le vote n'a pas été facile à obtenir au sein du département d'histoire, c'est en raison du fait, qu'en l'absence du porteur de projet, la convention a dû être présentée deux fois en conseil de département. Celui-ci a voté favorablement lorsque le projet a pu être effectivement explicité.

Mme Wharton indique que la difficulté liée à l'identification du département compétent pour se prononcer sur cette convention s'est posée en amont de son passage devant le département d'histoire.

M. Le Thiec rappelle que Mauve Carbonell est membre de plein droit du département d'histoire.

- **Vote : 17 pour, 13 absentions**

5. INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION PROVISOIRE (information)

« Prime COVID »

Mme Huguet rappelle le principe adopté par le conseil d'UFR, du transfert du montant des primes des enseignants vers l'enveloppe IATSS, pour aboutir à un montant de 330 euros par personnel. Ce principe a été validé par la gouvernance d'AMU.

142 agents ont été bénéficiaires de ce dispositif.

Ont été exclus du bénéfice de cette prime deux personnels en ASA au moment du confinement, les personnels contractuels recrutés tardivement après le confinement, de même que le personnel en détachement, disponibilité, congé maladie, longue maladie et de longue durée.

Cette prime a été perçue par les agents avec la paye du mois de décembre.

Mme Wharton précise que l'UFR ALLSH est la seule composante à avoir fait cette proposition qu'il a fallu défendre au niveau central et que le conseil peut en être fier.

Organisation et déroulement des examens du premier semestre

Mme Thorel fait un point sur la session des examens qui s'est tenue du 14 décembre 2020 au 9 janvier 2021, principalement à distance.

Ces examens se sont déroulés de manière satisfaisante et ont été suivis de très près par la scolarité et l'administration provisoire.

Se sont tenus en présentiel les examens LAS ainsi que quelques épreuves, durant la semaine de janvier, dans le respect des conditions sanitaires imposées.

Une réunion de bilan va être faite dans les jours qui viennent avec la scolarité, les équipes formation et le comité des études.

Un point particulier sera fait notamment sur le taux de présence des étudiants LAS dont les examens se sont tenus en présentiel.

Mme Wharton remercie le service de la scolarité et plus particulièrement le bureau des examens ainsi que l'ensemble des enseignants. Elle précise que même si le bilan est satisfaisant, la difficulté de la situation n'est pas occultée. Les examens se sont tenus dans un contexte exceptionnel avec beaucoup d'appréhension et d'anxiété quant aux problèmes techniques.

Les étudiants en fracture numérique ont été accueillis et ont pu venir passer leurs examens sur place.

Elle salue et souligne l'adaptation et la réactivité des collègues enseignants. Faire un examen à distance n'est ni normal, ni satisfaisant et doit rester un palliatif.

M. Le Thiec revient sur cette satisfaction en demi-teinte et estime que la session d'examen a été exceptionnelle en raison de la charge de travail qui a pesé sur les enseignants de façon précipitée et qui a engendré beaucoup de stress.

Il est nécessaire d'anticiper les examens du prochain semestre compte tenu des enjeux et de la responsabilité qui est celle des enseignants face aux risques des problèmes techniques.

Il estime que les circonstances exceptionnelles étant connues de longue date, plus d'anticipation aurait permis une meilleure préparation et souhaite que l'expérience du premier semestre ne soit pas renouvelée.

Mme Wharton répond qu'une fois de plus, l'administration provisoire en charge de l'UFR depuis le 24 août n'a cessé d'anticiper avec les moyens qui sont les siens.

Le contexte général est compliqué pour tout le monde, toute la société éprouve des difficultés.

Elle rappelle que l'administration provisoire est à l'écoute des propositions qui lui sont faites et appelle M. Le Thiec à faire des propositions concrètes d'organisation des examens qui seront étudiées dans les instances.

L'administration provisoire est au service de la communauté et a besoin de son soutien.

Mme Thorel rappelle le travail inégalé qui a été effectué au sein de l'équipe de formation dans cette situation compliquée à bien des égards sur le plan institutionnel.

Elle se dit bien placée pour connaître la nécessité de l'anticipation, étant donné l'absence d'anticipation à laquelle elle a dû faire face à la rentrée.

Elle a travaillé en lien constant avec les collègues de la scolarité et a suivi le déroulement des épreuves ainsi que les remontées quotidiennes des collègues enseignants.

La réunion de bilan avec la scolarité a lieu à une date très proche de la fin des examens. Ce bilan permettra de lancer des pistes de réflexion et d'anticiper. La réflexion est déjà engagée.

M. Gasquet Cyrus trouve cocasse d'entendre parler d'anticipation de la part de certaines personnes.

Malgré les problèmes, les tensions et la complexité, il indique que l'encadrement, que ce soit au niveau de la scolarité, des services numériques, l'assistance technique, les directives et modes d'emploi, n'ont jamais été aussi performants.

La tenue des examens a certes été compliquée pour les enseignants mais cela a surtout été le cas pour les enseignements en termes de pédagogie et ce à cause de dispositions de la loi de programmation de la recherche et de l'absence de moyens accordés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'adaptation aux modalités d'examens n'a pas posé de réelles difficultés. Ce qui est compliqué, c'est la situation des étudiants.

Pour M. Le Thiec, il ne s'agit pas de faire une gradation de ce qui est pire entre la dégradation des cours et les examens.

Il constate que les enseignants ont dû prendre en charge un certain nombre de tâches qui ne relèvent pas de leurs missions et qu'avec de l'anticipation, cela aurait pu être évité.

Il regrette la méthode qui consiste à interpellier les élus à faire des propositions ainsi que la personnalisation excessive des débats et souligne le travail de la scolarité et du bureau des examens. Il est de la responsabilité du service de la scolarité, du bureau des examens et de l'administration provisoire de soumettre au conseil des propositions sur la future organisation des examens.

Mme Herbreteau précise que la réunion de bilan va permettre de faire le point sur l'ensemble des problématiques. Le bureau des examens a conscience du travail réalisé par les enseignants et du fait qu'ils ont été amenés à exercer des missions qui relèvent de l'administration.

Elle rappelle qu'une semaine avant la tenue des examens, la DEVE évoquait encore des examens en présentiel.

Il n'a notamment pas été possible pour le bureau des examens, qui ne connaît pas l'outil AMETICE, de réaliser le paramétrage des épreuves.

Pour la prochaine session, le bureau des examens souhaite être formé sur cet outil pour anticiper et prendre le relais des enseignants.

Par rapport au déroulement des examens et à la crainte que les examens ne puissent se tenir correctement compte tenu du risque de problèmes techniques, elle affirme que le bilan est satisfaisant.

Mme Wharton rappelle le contexte du déroulement des examens de l'an dernier.

Tout le monde souhaite que les examens aient lieu en présentiel. Les examens à distance sont compliqués pour tous.

Elle évoque la session des examens du semestre 2 et le nombre de recours auquel a été et est toujours confrontée l'administration provisoire.

Mme Nezri-Dufour souhaite que, face à une situation imprévisible, on fasse preuve d'humilité, de bienveillance et de solidarité. Les solutions ne peuvent être trouvées qu'au fur et à mesure. Il est impossible de prévoir ce qui se passera en avril ou en mai. Il convient de s'adapter. Mathilde Thorel et le service de la scolarité ont fait le maximum de ce qui était possible.

M. Brunet souligne les efforts de Mathilde Thorel, secondée par ceux d'Emilie Chetelat, Emilie Lebreton, Estelle Véronis et Corine Eyraud, qui ont permis l'accueil des étudiants en fracture numérique pendant le semestre et durant les examens. Une équipe de tuteurs a également fait un travail considérable. C'est grâce à tous que la session s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes, étant donné le contexte général.

Elections au conseil d'UFR et aux comités des études et de la recherche :

Le calendrier prévoit à l'heure actuelle les élections pour fin mars 2021, en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.

M. Le Thiec demande à l'administration provisoire si elle confirme que la solution consistant en l'organisation du scrutin par voie électronique n'est pas envisagée.

Mme Wharton répond que cette question a été envisagée et discutée au niveau de la gouvernance. Certaines élections telles que celles du SCASC et de composantes de tailles plus petites pourront se dérouler selon la procédure du vote électronique.

S'agissant de l'UFR ALLSH, l'hypothèse est celle d'un vote physique en mars.

Les arguments avancés par la gouvernance quant à l'organisation d'un vote électronique pour les composantes Sciences et ALLSH sont notamment la complexité des scrutins.

Au niveau d'ALLSH, en plus des élections au conseil et aux comités vont s'ajouter celles des 26 élections de directions de département, ce qui, par conséquent, augmente beaucoup le nombre de scrutin.

Le coût financier d'un vote électronique est également très important.

Le Président craint par ailleurs un nombre possiblement élevé de recours.

Cette position était celle du mois de décembre, il est possible que cette question soit à nouveau abordée selon l'évolution du contexte sanitaire.

Mme Huguet précise que les dates prévues pour les élections des usagers sont les 23 et 30 mars, si les cours se déroulent selon les mêmes modalités qu'en septembre à savoir une semaine sur deux.

Les élections des personnels se dérouleraient, quant à elles, sur deux jours les 30 et 31 mars, afin de permettre la meilleure gestion des flux possibles.

Elle évoque également les problématiques des conditions d'hygiène et sécurité ainsi que celles du déroulement de la campagne électorale si les effectifs accueillis dans les locaux ne peuvent aller au-delà d'une certaine jauge.

Mme Wharton rappelle que ces élections vont mobiliser les 150 personnels IATSS de l'UFR.

Mme Huguet indique une possible réticence des agents à travailler toute la journée dans une salle fermée avec un travail de manipulation de bulletins, y compris au moment du dépouillement.

L'organisation de ces élections va nécessiter une longue préparation en termes de jours de travail et il est rappelé que le chargé de vie institutionnelle n'est pour le moment pas remplacé.

Mme Huguet espère également que les élections des directions de départements auront lieu au minimum 15 jours après les élections du conseil et des comités car, sans ce décalage, il serait impossible de gérer simultanément et matériellement tous ces scrutins avec les moyens humains habituels.

M. Le Thiec indique que la suggestion concernant la dissociation des différents scrutins avec les conseils de départements est sage compte tenu du volume d'électeurs que cela suppose.

A exclure, comme le fait la gouvernance, la possibilité du vote électronique, on s'enferme dans l'incertitude et l'aléatoire. D'autres universités, telle que Montpellier III, qui a une taille comparable à l'UFR ALLSH (16000 étudiants), est passée au vote électronique en novembre 2020.

Il estime qu'il est des solutions que l'on s'interdit.

Reprise des cours en présentiel :

Mme Wharton précise que le contexte a été énoncé dans un mail du Vice-Président Formation, Monsieur Lionel Nicod, et que l'université reste en attente de consignes du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles souhaiterait savoir ce qu'il en est de la possibilité prévue par la circulaire du 19 décembre 2020 d'accueillir les étudiants par petits groupes à partir du 4 janvier.

Cette modalité est-elle activée au niveau de l'UFR ? Les équipes ont-elles été informées ?

Mme Wharton répond que les dernières dispositions ministérielles prévoient cet accueil à partir du 25 janvier par groupe de 10 et non du 4 janvier.

Mme Thorel rappelle que ces circulaires ont été données la veille de Noël, durant la session d'examens. Par ailleurs, les modalités d'accueil sont définies au sein de chaque université. Le cadrage AMU prévoit un retour sur site des étudiants seulement à partir du 25 janvier.

L'accueil des étudiants en fracture numérique est, quant à lui, assuré pour les enseignements du deuxième semestre.

La mise en place du tutorat avance également à grand pas et les échanges sont réguliers avec le Vice-Président Formation.

M. Gilles insiste sur cette possibilité intéressante introduite par la circulaire du 19 décembre 2020 qui permettrait un face à face de l'étudiant dans un contexte autre que celui de l'enseignement, avec les directeurs des études par exemple.

Mme Wharton reprend les termes de la dernière circulaire ministérielle qui prévoit un retour la semaine du 20 janvier 2021 au plus tôt, la date définie au niveau d'AMU étant celle du 25 janvier 2021.

Elle rappelle, par ailleurs, que des tuteurs « COVID » financés par le MESRI sont en train d'être recrutés et qu'un travail en urgence est réalisé pour pouvoir les recruter rapidement.

Une première vague de recrutement de 69 tuteurs est prévue.

M. Le Thiec regrette ce cadrage AMU et considère que ALLSH se serait honorée à envisager ce retour par petits groupes des étudiants et que cette possibilité n'a pas été utilisée.

Mme Wharton refuse de laisser dire cela. Elle rappelle que la circulaire est arrivée le 18 décembre 2020, veille des vacances et que les examens ont repris le 4 janvier.

L'anticipation et l'organisation ont toujours été prioritaires pour l'administration provisoire, qui réfléchit à des dispositifs et reste ouverte à toutes les propositions constructives.

M. Gasquet-Cyrus indique que différents points de vue sont à prendre en compte. Il souhaite au plus vite un retour à la normale mais tout dispositif permettant un retour en présentiel doit tenir compte des situations des étudiants et des personnels qui peuvent être diamétralement opposées.

Il faut trouver des dispositifs permettant à chacun de se sentir en sécurité.

Il avait, d'ailleurs, proposé de décaler la rentrée du deuxième semestre d'une semaine. Il est favorable à un retour à la normale, mais pas dans n'importe quelles conditions au risque de créer d'autres inégalités.

Mme Wharton rappelle que sur le principe, personne ne plébiscite le distanciel et que ce problème du retour en présentiel est majeur et préoccupe chacun.

Dans une situation comme celle-là, les personnes ne sont jamais de trop pour fédérer les énergies.

M. le Thiec rappelle qu'une proposition avait été faite de reporter la rentrée du deuxième semestre afin de laisser du temps aux équipes pour apporter des solutions concrètes.

Mme Wharton répond que cette question a été posée en comité des études et qu'elle n'a pas été suivie par les autres départements.

Calendrier des salons étudiants et journées portes ouvertes

Mme Thorel indique que le salon étudiant s'ouvre ce jour, de manière virtuelle, du 14 au 16 janvier.

Des possibilités d'interactions avec les enseignants volontaires sont prévues jusqu'au 14 février. Deux stands virtuels ont été créés. L'un pour le domaine Lettres, langues et arts, l'autre pour le domaine Sciences humaines et sociales.

Les conférences ONISEP sur les études « santé » ont été organisées le 4 décembre, ALLSH était représentée.

Une conférence sur les études en ALLSH a été organisée par l'ONISEP sous forme de tables rondes virtuelles pour le 29 janvier.

Le salon des masters aura lieu le 13 mars à distance et est en cours de préparation.

Les journées portes ouvertes se dérouleront en mode virtuel.

Mme Thorel communique également deux nouvelles informations :

- AMU a été sollicitée pour participer à la plateforme virtuelle Metierama.
- AMU participera en février aux ateliers du secondaire pour l'articulation bac-3 / bac+3.

Certaines vidéos ont été réalisées pour ces salons et pourront être diffusées via la chaîne AMUPOD pour l'orientation. Ce suivi est assuré par Sara Watson, chargée de mission formation et orientation.

Certification en langues :

Mme Wharton précise que le marché a été remporté par une entreprise totalement inconnue, « Peoplecert ». Elle rappelle que l'argument qui avait été avancé contre le CLES est qu'il fallait que la certification soit connue et s'étonne donc de ce choix. Une mission langues a été mise en place au sein d'AMU dont le responsable est Yann Garcenot.

Au niveau de l'UFR, des réserves peuvent être énoncées par les spécialistes de ces questions. Le décret d'application de la certification prévoit que seules certaines licences sont concernées. AMU n'a pas prévu de faire de zèle et n'étendra pas aux licences qui ne sont pas concernées.

Mme Thorel précise que dans son mail du 11 janvier 2021, le Vice-Président Formation a indiqué qu'il faudrait mettre en place ce dispositif à partir de la rentrée prochaine et que cela sera traité dans le cadre de la campagne de modification de l'offre de formation.

L'administration provisoire ne dispose pas de davantage d'informations à ce stade.

Monsieur Gilles précise que, sans certification, le diplôme ne pourra pas être délivré. Les licences LEA et LLCER font partie, par ailleurs, de la première vague.

Ce qui est exigé est que l'étudiant passe l'examen, mais pas qu'il ait un niveau de langue.

Mme Wharton souligne que des représentants de nombreuses organisations syndicales se sont investis de cette question, dont Isabelle Luciani au CNESER.

Depuis deux ans, les associations savantes et les départements de langues concernés par cette question y sont sensibles.

Outre le fait que ce soit uniquement la certification en anglais qui soit demandée, se pose également le problème des méthodes de travail de l'étudiant et de ce qui est attendu de lui.

Point rajouté sur les attributions du CNU en matière de qualification des enseignants-chercheurs

Mme Saffi a demandé l'inscription à l'ordre du jour d'un point relatif à la demande de report des sessions de qualifications de maître de conférences. Celui-ci a été demandé par le CPCNU et est suivi par la très grande majorité des sections CNU.

Elle procède à la lecture du texte que la CPCNU a demandé aux différentes sections CNU de voter.

Il est demandé le report des sessions de qualification de maître de conférences à début avril, afin que la CPCNU puisse avoir un dialogue avec le ministère sachant que la loi a déjà été promulguée.

Les maîtres de conférences HDR pourront s'inscrire directement à la campagne d'emploi.

Par contre, pour les maîtres de conférences, la qualification est maintenue cette année mais à partir de l'an prochain, celle-ci sera demandée aux universités.

Les sections s'inquiètent de l'art 5 de la LPR qui remet en cause les attributions essentielles du CNU.

Mme Wharton propose qu'une motion de soutien au CNU soit rédigée et votée par le conseil d'UFR.

Compte tenu de l'heure, elle confie à M. Brunet et Mme Saffi le soin de proposer une motion qui sera soumise au vote des membres du conseil d'UFR à distance, par mail.

La séance est clôturée à 13 heures.